N-METHYL MORPHOLINE EXTRA PURE MSDS

n° CAS: 109-02-4 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

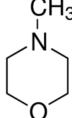
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

:

n° CAS : 109-02-4 Code du produit : 04668

Structure chimique :



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables,
Catégorie 2
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

www.lobachemie.com 09/04/2015 1/11

Fiche de données de sécurité

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F; R11 Xn; R20/21/22 C; R34

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS02

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302+H312+H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces

chaudes. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : N-METHYL MORPHOLINE Extra Pure

n° CAS : 109-02-4

Textes des phrases R et H: voir section 16

www.lobachemie.com 09/04/2015 2/11

Fiche de données de sécurité

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements

contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver abondamment à l'eau et au

savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de

malaise. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après contact avec la

peau

: L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Nocif par contact cutané.

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la

santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

www.lobachemie.com 09/04/2015 3/11

Fiche de données de sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produ

: Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

manipulation sans danger Mesures d'hygiène : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Matières incompatibles

: Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Masse moléculaire : 101.15 g/mol Couleur : Clear Colorless.

Odeur : penetrating ammoniacal odor.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

www.lobachemie.com 09/04/2015 4/11

Fiche de données de sécurité

pH : 10.6 at 50 g/l at 20 °C

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

étate : Aucune donnée disponible

Point de fusion : -66 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 115 - 116

Point d'éclair : 14 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Flammable

Liquide et vapeurs très inflammables

Pression de vapeur : 30 hPa at 20 °C

Densité relative de vapeur à 20 °C : 3.49

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0.92 g/cm³

Solubilité : Eau: Soluble 100%

Log Pow : -0.32

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 0.022 - 0.118 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

www.lobachemie.com 09/04/2015 5/11

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques 11.1.

Toxicité aiguë : Cutané: Nocif par contact cutané. Inhalation: Nocif par inhalation. Oral: Nocif en cas

d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: 10.6 at 50 g/l at 20 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: 10.6 at 50 g/l at 20 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Non classé : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Toxicité 12.1.

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N-METHYL MORPHOLINE Extra Pure (109-02-4)	
Log Pow	-0.32

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 09/04/2015 6/11

Fiche de données de sécurité

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal

recommendations

: Éliminer le contenu/récipient dans ...

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant

inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 2535

 N° ONU (IMDG)
 : 2535

 N° ONU (IATA)
 : 2535

 N° ONU (ADN)
 : 2535

 N° ONU (RID)
 : 2535

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE)

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE)

Désignation exacte : 4-METHYLMORPHOLINE

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport

: 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE)

(ADN)

Désignation exacte : 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE)

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 2535 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE), 3 (8), II, (D/E)

Description document de transport (IMDG) : UN 2535 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE), 3 (8), II (13°C c.c.)

Description document de transport (IATA) : UN 2535 4-METHYLMORPHOLINE, 3 (8), II

Description document de transport (ADN) : UN 2535 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE), 3 (8), II Description document de transport (RID) : UN 2535 4-METHYLMORPHOLINE (N-METHYLMORPHOLINE), 3 (8), II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 3, 8

: 3 (8)



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

: 3 (8)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3, 8

www.lobachemie.com 09/04/2015 7/11

Fiche de données de sécurité



: 3(8)

: 3 (8)

: 3(8)

IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3, 8



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3, 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 3, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II
Groupe d'embllage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II
Groupe d'embllage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FC
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

www.lobachemie.com 09/04/2015 8/11

Fiche de données de sécurité

: MP19 Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (ADR) Instructions pour citernes mobiles et : T7

conteneurs pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes : TP1 mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BH Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) . 2 : S2, S20

Dispositions spéciales de transport -

Exploitation (ADR)

Danger n° (code Kemler) : 338

Panneaux oranges

338

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : •2WE Code APP : A(fl)

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L Quantités exceptées (IMDG) : E2 : P001 Packing instructions (IMDG) : IBC02 IBC packing instructions (IMDG) Tank instructions (IMDG) : T7 Tank special provisions (IMDG) : TP1 : F-E EmS-No. (Fire) : S-C EmS-No. (Spillage) : B Stowage category (IMDG) : SW2 Stowage and handling (IMDG) Point d'éclair (IMDG) : 13°C c.c. N° GSMU : 132

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et : E2

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et : Y340

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée : 0.5L

avion passagers et cargo (IATA)

: 352

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 1L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 363

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 5L

(IATA)

Code ERG (IATA) : 3C

- Transport par voie fluviale

: FC Code de classification (ADN) Quantités limitées (ADN) : 1 L Quantités exceptées (ADN) : E2

Equipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, A

www.lobachemie.com 09/04/2015 9/11

Fiche de données de sécurité

Ventilation (ADN) : VE01 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : FC Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E2

Packing instructions (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

: MP19

: T7

: TP1

Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales relatives aux

citernes mobiles et aux conteneurs pour

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH Catégorie de transport (RID) : 2 Colis express (RID) : CE7 Numéro d'identification du danger (RID) : 338

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

N-METHYL MORPHOLINE Extra Pure is not on the REACH Candidate List N-METHYL MORPHOLINE Extra Pure is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau

(Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 763)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Class for fire hazard : Classe I-1 Store unit : 1 litre

Classification remarks : F <Flam. Liq. 2>; Emergency management guidelines for the storage of flammable

liquids must be followed

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct

contact with the product

www.lobachemie.com 09/04/2015 10/11

Fiche de données de sécurité

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

	Tokes dee philades it in the Earlie Transfer and the Artist Artis	
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H312	Nocif par contact cutané	
H314	Causes severe skin burns and eye damage	
H332	Nocif par inhalation	
R11	Facilement inflammable	
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion	
R34	Provoque des brûlures	
С	Corrosif	
F	Facilement inflammable	
Xn	Nocif	

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 09/04/2015 11/11